

NUTRI CU MN

SDP PF75

**Producteur**

SDP  
2 rue des tilleuls  
02320 PINON FRANCE

**Distributeur responsable**

SDP  
2 rue des tilleuls  
02320 PINON FRANCE

**SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Engrais  
Nom commercial : NUTRI CU MN

**1.2. Utilisations identifiées**

**pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage : Agriculture.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : SDP  
2 rue des tilleuls  
02320 PINON FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

**SECTION 2 Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: Xn; 48/20/22  
N; R51-53

**Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315  
Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : STOT RE 2) - H373
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 - (CLP : Aquatic Chronic 2) - H411

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



: Xn : Nocif  
N : Dangereux pour l'environnement

• Phrase(s) R

: R48/20/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SDP

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59

## NUTRI CU MN

**SDP PF75**

### SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- **Phrase(s) S** : S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

- **Pictogramme(s) de danger**



- **Code de pictogrammes de danger** : GHS09 - GHS07 - GHS09
- **Mention d'avertissement** : Attention
- **Mention de danger** : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Pictogrammes (Mentions de mise en garde)**



- **Conseils de prudence**

**- Prévention**

- : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
- P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
- P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

**- Intervention**

- : P305+P351+P338+P337+P313 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- P302+P352+P362+P332+P313+P321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Traitement spécifique.
- P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
- P391 - Recueillir le produit répandu.

**- Stockage**

- : P235 - Tenir au frais.

- **Considérations relatives à l'élimination**

- : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

**Composants** : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Sulfate de cuivre	: 10 20	7758-98-7	231-847-6	029-004-00-0	-----	Xn; R22 Xi; R36/38 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (H302) Eye irrit 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

TLV® -TWA [mg/m³] : 1

Densité : 2.3

**SDP**

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

**En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59**

**NUTRI CU MN**

**SDP PF75**

**SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)**

Propriétés : Sensible à l'air.

Masse moléculaire : 249.7

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Sulfate de manganèse	: 10 20	7785-87-7	232-089-9	025-003-00-4	-----	Xn; R48/20/22 N; R51-53 ----- STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411)

**SECTION 4 Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Premiers secours**

- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Si le patient est cyanosé, administrer immédiatement une assistance respiratoire/de l'oxygène. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : Oter immédiatement les vêtements saturés de produit, celui-ci pouvant être absorbé par la peau. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Prendre une douche. Appeler un médecin.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : Consulter d'urgence un médecin. Emmener à l'hôpital.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction** : Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques spécifiques** : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Rester du côté d'où vient le vent.
- Prévention** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

**SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Précautions pour les personnes** : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Equipement de protection respiratoire approprié.
- Mesures techniques** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

**NUTRI CU MN**

**SDP PF75**

**SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)**

**6.1.2. Pour les secouristes**

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Diluer les résidus et rincer.

**6.4. Référence à d'autres sections**

**SECTION 7 Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Général** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux de danger pour la santé.

**Manipulation** : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

**Mesures techniques de protection** : Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

**Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Limiter l'exposition à l'air et à la lumière.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage** : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**TLV<sup>©</sup> -TWA [mg/m<sup>3</sup>]** : 7.6

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Sulfate de manganèse : TLV<sup>©</sup> -TWA [mg/m<sup>3</sup>] : 0,2 (Mn)  
Sulfate de manganèse : HTP-vården - 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 5  
Sulfate de manganèse : TLV<sup>©</sup> -TWA [mg/m<sup>3</sup>] : 0,2 (Mn)  
Sulfate de manganèse : HTP-vården - 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 5

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

**Contrôle de l'exposition**

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection individuelle**

**- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.



Partout où il y a un champ  
www.s-d-p.fr

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n°: 0

Date : 20 / 1 / 2012

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## NUTRI CU MN

SDP PF75

### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- **Protection de la peau** : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.
- **Protection des mains** : Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- **Autres** : Ne pas porter de chaussures à semelles de cuir.
- Hygiène industrielle** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- 9.1.a. **Aspect** : Bleu(e).
- 9.1.b. **Odeur** : CARACTÉRISTIQUES
- 9.1.c. **Seuil olfactif**
- 9.1.d. **pH** : 2
- 9.1.e. **Point de fusion / Point de congélation** : Non déterminé.
- 9.1.f. **Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition** : Non déterminé.
- 9.1.g. **Point d'éclair** : Non déterminé.
- 9.1.h. **Taux d'évaporation** : Non déterminé.
- 9.1.i. **Inflammabilité** : Non applicable
- 9.1.j. **Limites d'explosivité ( inférieures - supérieures)** : Non applicable
- 9.1.k. **Pression de vapeur** : Non déterminé.
- 9.1.l. **Densité de vapeur** : Non déterminé.
- 9.1.m. **Densité relative** : 1.25
- 9.1.n. **Solubilité** : Soluble
- 9.1.o. **Coefficient de partage : n-octanol / eau**
- 9.1.p. **Température d'auto-inflammabilité** : Non déterminé.
- 9.1.q. **Température de décomposition** : Non déterminé.
- 9.1.r. **Viscosité** : Non déterminé.
- 9.1.s. **Propriétés explosives** : Non applicable
- 9.1.t. **Propriétés comburantes** : Non applicable
- 9.2. **Autres informations**

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

- 10.1. **Réactivité**
- 10.2. **Stabilité chimique**

SDP

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59

**NUTRI CU MN****SDP PF75****SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)****10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Réactions dangereuses** : Réagit violemment avec : Agents oxydants forts.**10.4. Conditions à éviter****10.5. Matières incompatibles****10.6. Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition dangereux** : Peut se décomposer à haute température en libérant des vapeurs toxiques/inflammables.**SECTION 11 Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1. Substances****11.1.2. Mélanges****Toxicité chronique** : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.**Informations sur les voies d'exposition probables****- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.**- Cutanée** : Nocif par contact avec la peau. Absorbé par la peau.**- Inhalation** : Nocif par inhalation.**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Effets interactifs****Absence de données spécifiques****Informations sur les mélanges et informations sur les substances****Autres informations****Toxicité aiguë** : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.**SECTION 12 Informations écologiques****12.1. Toxicité****12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance - dégradabilité** : Biodégradable.**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Potentiel de bio-accumulation** : Faible.**12.4. Mobilité dans le sol****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****12.6. Autres effets néfastes**

NUTRI CU MN

SDP PF75

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités

: Déchets dangereux par suite de leur toxicité. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Transport terrestre - ADR/RID

Non réglementé.

• Transport par mer - IMO-IMDG

Non réglementé.

• Transport aérien - ICAO/IATA

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• Transport terrestre - ADR/RID

Non classé.

• Transport par mer - IMO-IMDG

Non classé.

• Transport aérien - ICAO/IATA

Non classé.

14.4. Groupe d'emballage

Transport terrestre - ADR/RID

Non classé.

Transport par mer - IMO-IMDG

Non classé.

Transport aérien - ICAO/IATA

Non classé.

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

- : En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :
- : Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- : Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- : Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- : Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- : Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- : Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- : Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.

SDP

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59

**NUTRI CU MN**

**SDP PF75**

**SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

- : Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- : Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.
- Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.**
- : Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- : Pour chacun des membres de l'équipage
- : Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

**14.7. Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de la  
convention Marpol 73/78 et au recueil  
IBC**

- Code IMO-IMDG : 6.1

- ICAO/IATA : 6.1

**En cas de fuite et/ou d'épandage** : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

**Précautions individuelles** : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

**Mesures d'urgence en cas d'accident** : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

**Informations complémentaires** : Aucun(e).

**SECTION 15 Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**SECTION 16 Autres informations**

**Autres données** : ICPE 1173

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**